

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

*Documents officiels**

PREMIÈRE COMMISSION
31e séance
tenue le
mardi 3 novembre 1987
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 31e SEANCE

Président : M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA (Zaïre)

SOMMAIRE

DECLARATIONS SUR DES POINTS SPECIFIQUES DE L'ORDRE DU JOUR RELATIFS AU DESARMEMENT
ET SUITE DU DEBAT GENERAL, LE CAS ECHEANT (suite)

Déclarations de :

- M. Al-Ketal (Iraq)
- M. Tinca (Roumanie)
- M. Nazarkin (Union des Républiques socialistes soviétiques)
- M. Comissario (Mozambique)
- M. Mansouri (Ligue des Etats arabes)
- M. Adam (Soudan)
- M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)
- M. Azikiwe (Nigéria)
- M. Ramos Bustos (Honduras)
- M. Van Schaik (Pays-Bas)
- M. García Robles (Mexique)

ORGANISATION DES TRAVAUX

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/42/PV.31
10 novembre 1987

FRANCAIS

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINTS 48 A 69 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DECLARATIONS SUR DES POINTS SPECIFIQUES DE L'ORDRE DU JOUR RELATIFS AU DESARMEMENT ET SUITE DU DEBAT GENERAL, LE CAS ECHEANT

M. AL-KETAL (Iraq) (interprétation de l'arabe) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/C.1/42/L.16 qui est parrainé par la Jordanie et l'Iraq.

La Conférence du désarmement a été créée pour donner à tous les Etats Membres des Nations Unies l'occasion de contribuer de manière efficace et positive aux négociations sur le désarmement et pour encourager tous les efforts faits pour développer une atmosphère propice à l'adoption de mesures positives et pratiques conduisant au désarmement général et complet. Il est donc évident que le succès de cette conférence présente un intérêt vital pour tous les pays, comme l'indique le règlement intérieur de la Conférence du désarmement qui fait une allusion très claire au droit des Etats non membres de la Conférence mais en mesure et désireux de contribuer à ses travaux, de lui présenter des documents et des études pertinents. C'est pour cette raison que dans le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la première des sessions extraordinaires consacrées au désarmement, il est déclaré au paragraphe 28 que "Tous les Etats ont le droit de participer aux négociations sur le désarmement" (résolution S-10/2, par. 28). En outre, au paragraphe 120 du Document final, tous les Etats Membres des Nations Unies sont invités à participer de manière active et efficace aux négociations sur le désarmement.

De plus, les articles 32 à 36 du règlement intérieur de la Conférence du désarmement, adoptés par les membres de cette conférence, octroient aux Etats non membres le droit de contribuer aux travaux de la session préparatoire de la Conférence sur les questions importantes.

La Conférence du désarmement traite de questions très délicates et importantes qui touchent à la fois à la sûreté et à la sécurité du monde en général et à la sûreté et à la sécurité des pays pris individuellement. Ainsi, la logique nous amène à penser que toutes les résolutions et recommandations de la Conférence du désarmement doivent porter sur des questions importantes et devraient être adoptées par tous les pays, notamment par ceux qui ont d'énormes arsenaux d'armes et la capacité technique et économique requise pour continuer à mettre au point de telles

M. Al-Ketal (Iraq)

armes, à en stocker toujours davantage et à en augmenter le potentiel destructif. La clause prévoyant le consensus dans le règlement intérieur de la Conférence tient compte de cette réalité pour permettre à toutes ces recommandations et résolutions importantes d'être vraiment appliquées.

La clause du consensus n'était pas censée octroyer un droit de veto qui pourrait être exercé par un Etat membre de la Conférence pour empêcher d'autres Etats de participer aux travaux de cette même conférence, entravant ainsi le règlement des questions difficiles et importantes dont est saisie la Conférence. La clause du consensus du règlement intérieur ne visait pas à octroyer à un Etat le droit de transformer cette conférence en un club exclusif où un membre pourrait défendre ses propres intérêts ou exploiter la Conférence à des fins de propagande très éloignées des nobles buts qui sont les siens.

Pour remédier à cette situation, le projet de résolution A/C.1/42/L.16 invite tous les Etats à ne pas abuser du recours à la règle du consensus pour empêcher des Etats non membres d'exercer leur droit de participer aux travaux de la Conférence du désarmement. Ces travaux intéressent tous les Etats sans exception.

L'Assemblée générale, dans le préambule du projet de résolution, prend acte du rapport du Secrétaire général (A/42/552), rappelle les résolutions de l'Assemblée générale portant sur cette question, adoptées en 1984, 1985 et 1986, et note que ces résolutions n'ont pas encore contribué à régler le problème de manière satisfaisante au sein de la Conférence du désarmement. Dans le préambule, il est rappelé également que le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale a affirmé que tous les Etats ont le devoir de contribuer aux efforts déployés dans le domaine du désarmement. Enfin, dans ce préambule est exprimée la ferme conviction que le succès des négociations sur le désarmement présente un intérêt vital pour tous les Etats.

Les trois paragraphes du dispositif sont très clairs. Point n'est besoin de les expliquer. Ils se lisent comme suit :

"1. Réaffirme une fois de plus que tous les Etats non membres de la Conférence du désarmement ont le droit de participer aux travaux des séances plénières de la Conférence qui portent sur des questions de fond;

2. Prie instamment les Etats membres de la Conférence du désarmement de ne pas appliquer abusivement le règlement intérieur de la Conférence pour

M. Al-Ketal (Iraq)

empêcher des Etats non membres de la Conférence d'exercer leur droit de participer à ses travaux;

3. Prie le Secrétaire général de rendre compte à l'Assemblée générale, lors de sa quarante-troisième session, des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la présente résolution."

Nous estimons que la réussite des négociations de désarmement sont d'un intérêt vital pour tous les pays et que chaque pays peut utilement profiter des contributions apportées par d'autres pays dans ce domaine très important et complexe. C'est pourquoi nous sommes totalement convaincus que le projet de résolution dont est saisie la Commission recueillera un très large appui. Nous espérons également qu'il sera adopté par consensus et sera accueilli favorablement à la Conférence du désarmement.

M. TINCA (Roumanie) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais faire aujourd'hui quelques observations à propos du point 60 de l'ordre du jour, intitulé "Réduction des budgets militaires", et présenter le projet de résolution A/C.1/42/L.56.

C'est une vérité reconnue pratiquement par tous, à l'exception de ceux qui profitent largement de la fabrication des armements, que la course aux armements a les répercussions les plus négatives sur la paix et la sécurité internationales, sur la situation financière et économique mondiale et, en général, sur tous les aspects de la vie sociale.

M. Tinca (Roumanie)

Compte tenu de la pauvreté qui existe dans de nombreux pays, dépenser 1 000 milliards de dollars en armes contraste de manière honteuse avec les efforts impressionnants que font ces pays pour surmonter les difficultés dues au sous-développement, avec ce qui est devenu une augmentation chronique de leur dette extérieure et avec la ferme détermination des peuples de consacrer leurs ressources humaines et matérielles à leur développement économique et social.

Bien que tous les efforts soient faits pour justifier la politique d'accroissement des budgets militaires en invoquant les besoins de sécurité et de défense nationales, les armes de l'ère nucléaire ne peuvent conduire ni à une sécurité ni à une paix durables. Elles ne peuvent pas non plus renforcer la confiance qui semble être la panacée pour résoudre les problèmes internationaux; et elles ne peuvent en rien contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La gravité du problème des dépenses militaires et l'urgence avec laquelle nous devons agir pour mettre fin à ce gaspillage des ressources ont été soulignées dans les débats qui ont eu lieu à la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement.

Dans son document final, la Conférence déclare que :

"Le monde peut soit poursuivre la course aux armements avec la vigueur qu'il y a jusqu'à présent apportée, soit s'orienter délibérément et avec toute la diligence voulue vers un développement social et économique plus stable et équilibré, allant de pair avec un ordre économique et politique plus viable sur le plan international. Il ne peut s'engager dans ces deux directions à la fois." (A/CONF.130/39, par. 4)

Pour favoriser le développement et la sécurité internationale, les Etats participant à la Conférence ont souligné, dans le Programme d'action adopté par consensus, l'engagement qu'ils ont pris d'adopter des mesures propres à réduire le niveau et le volume des dépenses militaires. En plus d'être une approche du désarmement, cela permettrait de réaffecter des ressources supplémentaires au développement économique et social, en particulier dans les pays en développement.

Dans le cadre de sa position générale sur les problèmes du désarmement, surtout le désarmement nucléaire, la Roumanie attache une importance toute particulière à la réduction des budgets militaires. Mon pays a présenté des propositions concrètes sur ce sujet au fil des années à l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'à d'autres organes qui traitent du désarmement.

M. Tinca (Roumanie)

La Roumanie a plus d'une fois décidé de geler ou de réduire ses dépenses en matière de défense et d'affecter les ressources ainsi libérées au développement économique et social.

Profondément convaincu qu'il importe que les pays parties au Pacte de Varsovie et les membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) entament un dialogue pour mettre fin à la course aux armements, accroître la confiance et entreprendre le désarmement, mon pays a déclaré que les deux blocs militaires devaient commencer à négocier sur la réduction de leurs dépenses militaires. Nous avons également demandé à l'Union soviétique et aux Etats-Unis - la plus grande partie des dépenses militaires du monde étant imputable à ces deux grandes puissances - d'entamer des négociations pour geler et réduire leurs budgets militaires.

L'année dernière, la Roumanie a demandé une fois de plus aux pays européens, aux Etats-Unis et au Canada, de réduire unilatéralement leurs armes classiques, leurs forces et leurs dépenses militaires, et afin de contribuer concrètement à cette réduction et de montrer son désir de passer des paroles aux actes, elle a décidé de réduire de 5 % ses armements, ses forces armées et ses dépenses militaires et de consulter sa population sur cette réduction au moyen d'un référendum national.

Parvenir à des mesures concertées destinées à réduire et à geler les dépenses militaires n'est pas chose aisée. Il faut surmonter des difficultés et déployer un effort soutenu pour rapprocher les positions des Etats, surtout de ceux qui ont les budgets militaires les plus importants.

C'est précisément afin de surmonter ces difficultés que la Roumanie et la Suède ont commencé à définir et à élaborer les principes qui devraient régir les actions futures des Etats en matière de gel et de réduction des dépenses militaires et à examiner tous les aspects techniques afférents aux mesures de réduction de budgets militaires.

Ce processus s'est déroulé à la Commission du désarmement dans le cadre de groupes d'experts successifs. Le but de ces efforts était de créer un climat propre à accroître la confiance et de clarifier idées et concepts - en somme, de faciliter le commencement et le déroulement de négociations concrètes sur la réduction des dépenses militaires.

M. Tinca (Roumanie)

En 1986, la Commission du désarmement est parvenue à une étape avancée de l'élaboration de ces principes. Il existe quasiment un accord général sur tous les principes, à l'exception d'un principe pour lequel diverses variantes ont été proposées par des Etats Membres.

Ces principes traduisent l'accord général des Etats sur les questions fondamentales concernant la réduction des dépenses militaires. Ils figurent dans les rapports de la Commission du désarmement; il est inutile d'en parler en détail puisque nous l'avons déjà fait au cours des précédentes sessions de la Commission. Cependant, il conviendrait peut-être de souligner que ces principes montrent que les Etats reconnaissent que des accords sur la réduction des budgets militaires devraient faciliter une réduction réelle des forces armées et des armements des Etats parties et devraient être conclus le plus rapidement possible; qu'en attendant leur conclusion, tous les Etats, notamment ceux qui sont les plus fortement armés, devraient faire preuve de modération dans leurs dépenses militaires; que la réduction de dépenses militaires devrait se faire graduellement sur la base d'une vérification acceptable pour tous afin qu'aucun Etat ou groupe d'Etats n'ait un avantage par rapport à d'autres et que le droit de tous les Etats à une sécurité non diminuée et à la souveraineté ainsi que leur droit d'adopter des mesures nécessaires à la légitime défense, ne soient en rien affectés.

L'année dernière, l'Assemblée générale a prié la Commission du désarmement de poursuivre l'examen du point intitulé "Réduction des budgets militaires" et, dans ce contexte, d'achever en 1987 ses travaux sur le paragraphe restant des principes. Bien que la Commission du désarmement ait fait des progrès sensibles sur certains éléments importants du paragraphe restant, le texte de ce dernier n'a pas rallié le consensus.

A la présente session de l'Assemblée générale, notre délégation, consciente de l'évolution récente dans le domaine de la transparence et de la comparabilité - objets du paragraphe - a eu des consultations avec d'autres délégations intéressées afin de parvenir à un texte de consensus sur le principe restant.

Pour diverses raisons, il semble que cette formulation n'est pas encore possible. L'idée qui prévaut est que cet exercice devrait reprendre à la Commission du désarmement l'année prochaine. C'est là l'objectif du projet de résolution que j'ai le plaisir de présenter maintenant, au nom des délégations du

M. Tinca (Roumanie)

Bangladesh, de l'Indonésie, de l'Irlande, du Nigéria, du Pérou, du Sénégal, de la Suède et de ma propre délégation.

Le projet de résolution A/C.1/42/L.56 est fondamentalement semblable aux résolutions précédentes adoptées par consensus par l'Assemblée générale.

Dans ce projet de résolution, l'Assemblée générale se déclare à nouveau convaincue qu'il est possible de conclure des accords internationaux sur la réduction des budgets militaires sans porter atteinte au droit de tous les Etats à une sécurité non diminuée, à la légitime défense et à la souveraineté.

La Commission du désarmement est priée de poursuivre l'examen de la question intitulée "Réduction des budgets militaires" pour achever, lors de sa session de fond de 1988, ses travaux sur le paragraphe restant des principes qui devraient régir l'action future des Etats en matière de gel et de réduction des dépenses militaires, et de lui soumettre son rapport et ses recommandations lors de sa quarante-troisième session au plus tard.

L'Assemblée générale signale à nouveau aux Etats Membres que la définition et l'élaboration des principes qui devraient régir l'action future des Etats en matière de gel et de réduction des budgets militaires pourraient contribuer à harmoniser les vues des Etats et à créer entre eux un climat de confiance favorable à la conclusion d'accords internationaux sur la réduction des budgets militaires.

M. Tinca (Roumanie)

Tous les Etats, en particulier les Etats les plus fortement armés, se sont engagés à se montrer plus disposés à coopérer de manière constructive, afin de parvenir à des accords visant à celer, à réduire ou à limiter les dépenses militaires.

Nous espérons que le projet de résolution que je viens de présenter recevra tout le soutien voulu pour être adopté sans vote.

Telles sont les vues que ma délégation souhaitait vous présenter à propos du point 60 de l'ordre du jour. Nous ne saurions conclure sans souligner une fois de plus combien mon pays est profondément préoccupé par le gonflement anormal des dépenses militaires et l'intérêt constant qu'il porte à l'adoption de mesures réelles - même unilatérales - en ce qui concerne le gel et la réduction des budgets militaires.

Nous sommes fermement convaincus que l'arrêt de ce gaspillage de ressources humaines et matérielles dans le processus irrationnel et historiquement erroné de la production d'armes est un moyen sûr de renforcer la sécurité des Etats et la confiance. Ce serait là un moyen pratique d'aplanir les difficultés économiques et financières que connaissent tous les pays développés ou en développement, sous une forme ou sous une autre.

M. NAZARKIN (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : Nous sommes heureux de constater que la Première Commission accorde une grande attention aux questions relatives au renforcement de la confiance dans le domaine politique et militaire, en intensifiant la franchise et la transparence et en informant mieux tous les Etats et le public des progrès accomplis dans la recherche des moyens d'assurer la sécurité de tous. L'Union soviétique estime que la franchise dans le domaine politique et militaire est de nature à éliminer les causes de suspicion, à créer un climat d'ouverture et de prévisibilité et à contribuer à un désarmement véritable.

Nous sommes convaincus qu'une franchise accrue est réalisée avant tout par des actes concrets. Nous voyons un lien direct entre le renforcement de la confiance et l'accroissement de la franchise en ce qui concerne les activités et les dépenses militaires.

Un facteur important du renforcement de la confiance et d'une franchise véritable consiste à comparer les doctrines militaires et à arriver à un accord international sur une "stratégie défensive" et la "suffisance militaire", qui

M. Nazarkin (URSS)

suppose une structure des forces armées d'un Etat suffisante pour repousser une agression éventuelle, mais non pour mener des activités offensives.

Aujourd'hui, on ne peut plus aborder la solution des problèmes internationaux de première importance sans faire appel à la participation active du public. Pour assurer cette participation réelle, il faut que l'opinion publique soit renseignée de manière complète et objective sur tous les aspects de la politique internationale. Fournir des informations objectives à l'opinion publique est sans aucun doute facilité par la Campagne mondiale pour le désarmement menée sous les auspices des Nations Unies.

Une bonne manière de faire participer le public au règlement des questions concernant le désarmement consiste à lui donner le droit de se livrer en toute liberté à des meetings et manifestations contre la guerre et d'exprimer leurs vues publiquement et ouvertement. Il est important que ces droits ne soient pas seulement proclamés, mais garantis et consolidés par des actes législatifs.

Nous estimons que le raffermissement de la transparence et de la confiance se trouverait favorisé par un échange de vues sur les principes et les moyens d'atteindre ce but. Ainsi convaincue, la délégation soviétique, avec plusieurs autres délégations d'Etats socialistes, a présenté le projet de résolution A/C.1/42/L.42, qui aurait pour effet de prier tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de faire connaître au Secrétaire général leurs vues sur la question.

Nous voyons dans l'ouverture et la transparence le moyen d'élaborer la langue commune de la coopération entre nations. A l'opposé de cette ouverture, il y a les tentatives faites pour l'utiliser dans des manoeuvres politiques et pour promouvoir l'affrontement politique et idéologique. L'Union soviétique est prête à procéder à un échange de vues constructif et sérieux sous tous les aspects de la problématique de la transparence.

Notre attitude d'ouverture et de transparence en politique internationale a ses racines dans la grande révolution socialiste d'Octobre, dont nous célébrons cette année le soixante-dixième anniversaire. Le premier acte de politique étrangère de l'Union soviétique a été le décret sur la paix, qui a instauré une ère nouvelle dans l'histoire des relations internationales. Pour la première fois, la question de renoncer à la diplomatie secrète et de faire participer les grandes masses populaires à la solution des problèmes politiques d'importance vitale se trouvait posée.

M. Nazarkin (URSS)

Notre politique d'ouverture découle du concept léniniste de la coexistence pacifique, qui prévoit l'accroissement de la confiance et le développement de la coopération entre Etats. Dans les conditions propres à l'ère nucléaire et spatiale, la coexistence pacifique est en fait devenue une condition de survie pour l'humanité tout entière. La réunion plénière du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique d'avril 1985 a posé un jalon dans l'évolution de ce concept.

Le monde dans lequel nous vivons, multiforme et hétérogène, n'en constitue pas moins un tout unique dont les éléments sont liés et interdépendants. Il n'est pas possible d'y résoudre les questions capitales les plus importantes sans la participation de tous les pays et sans l'union des efforts. C'est précisément à ce but que répond l'Organisation des Nations Unies.

Nous approuvons pleinement le renforcement de l'autorité des Nations Unies, ainsi que l'utilisation pleine et effective des pouvoirs conférés à l'Organisation et à ses organes par la communauté internationale. L'Union soviétique et les autres pays socialistes font de leur mieux pour que les Nations Unies, ce mécanisme universel, soit pleinement en mesure d'étudier et d'organiser la recherche collective d'un équilibre d'intérêts de tous les Etats et de s'acquitter effectivement de ses fonctions d'établissement de la paix. C'est ce qu'a déclaré Mikhaïl Gorbatchev, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste soviétique, dans le discours qu'il a prononcé le 2 novembre. Il nous semble important, en particulier, d'accroître l'efficacité des Nations Unies en matière de désarmement. Tel est le but du projet de résolution A/C.1/42/L.33 présenté par la Tchécoslovaquie et la RSS d'Ukraine, que la délégation soviétique appuie entièrement.

Dans les efforts destinés à créer un monde sans armes nucléaires et sans violence, une place importante revient à la Conférence du désarmement, où travaillent ensemble dans l'égalité des Etats de tous les continents, appartenant à des systèmes socio-économiques différents, d'alliances politico-militaires, des pays neutres et non alignés et toutes les puissances nucléaires et non nucléaires. Dans le Document spécial adopté à Prague par la réunion des ministres des affaires étrangères des Etats parties au Traité de Varsovie se trouvent exposées nos considérations générales sur les moyens d'accroître l'efficacité de la Conférence du désarmement.

On renforcerait l'efficacité du rôle des Nations Unies en mettant l'Organisation au courant de ce qui est fait pour accroître la sécurité internationale sur le plan bilatéral.

M. Nazarkin (URSS)

La délégation soviétique a déjà communiqué le résultat des rencontres soviéto-américaines à Washington et Moscou. Aujourd'hui, nous voudrions informer la Première Commission des résultats des négociations qui ont eu lieu il y a quelques jours lors de la deuxième visite à Washington du Ministre des affaires étrangères, M. Chevardnadze. Le principal résultat des négociations de Washington a été un accord sur la tenue d'un sommet aux Etats-Unis à partir du 7 décembre prochain. Ce sommet portera sur toute la gamme de questions touchant les relations entre les deux pays : réduction des armements, droits de l'homme, questions humanitaires, règlement des conflits régionaux et problèmes concernant les relations bilatérales. Les deux parties ont convenu qu'il importait qu'un travail préparatoire important soit réalisé pour que ce sommet ait le plus d'efficacité possible.

Les deux parties se sont également mises d'accord sur un plan d'action aux fins de poursuivre le dialogue soviéto-américain, notamment sur la nécessité de parachever, dans les meilleurs délais, un traité sur l'élimination complète des missiles intermédiaires et à plus courte portée américains et soviétiques, qui serait signé au cours de ce sommet.

La conclusion de cet accord est extrêmement importante en soi car il signifiera que, pour la première fois, toute une catégorie d'armes nucléaires aura été éliminée, qu'un pas réel vers la destruction des arsenaux nucléaires aura été accompli et que la démonstration sera faite dans la pratique qu'il est possible d'avancer sur cette voie sans nuire à quiconque. C'est là, à n'en pas douter, un succès important à mettre au crédit de la nouvelle philosophie politique et de notre détermination à rechercher des solutions mutuellement acceptables dans le strict respect du principe d'une égale sécurité. La question de cet accord avait déjà été, pour l'essentiel, réglée à Reykjavik, lors du deuxième sommet soviéto-américain.

A Washington, les deux parties ont convenu qu'au cours de leur rencontre aux Etats-Unis, le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste soviétique et le Président des Etats-Unis établiraient l'ordre du jour de futurs contacts entre les dirigeants des deux pays et examineraient la question de l'élaboration d'instructions à l'intention de leurs délégations pour un futur traité portant sur la réduction de 50 % des armes stratégiques offensives de l'Union soviétique et des Etats-Unis et sur le non-retrait du Traité sur la limitation des systèmes de missiles antimissiles balistiques (ABM) pour une période convenue.

M. Nazarkin (URSS)

Ainsi, il s'agit fondamentalement de poser les bases d'un accord futur sur la réduction de 50 % des armes stratégiques offensives liées au respect du Traité ABM pour une période convenue. De plus, nous pensons que le Traité ABM devrait être honoré sous la forme qu'il avait au moment de sa signature et de sa ratification. Entre nous et le Gouvernement des Etats-Unis, de graves divergences existent en ce qui concerne la période de non-retrait du Traité qui, chacun ici le sait, est de durée illimitée. Cependant, en ce qui concerne l'obligation de non-retrait du Traité, la partie américaine parle de sept ans alors que nous restons sur les positions de Reykjavik où une période de 10 ans de non-retrait du Traité avait été retenue. Ce problème exigera de nouvelles discussions et une mise en harmonie. Pour nous, le plus important est de voir respecter le Traité ABM qui représente le fondement de la stabilité stratégique à partir d'une réduction de 50 % des armes stratégiques offensives. Cela signifie qu'aucun système interdit par le Traité ne devra être mis au point.

Il a été prévu que pendant le premier semestre de 1988, un sommet se tiendra en Union soviétique au cours duquel les parties devront s'efforcer de faire progresser l'ensemble des questions touchant aux relations soviéto-américaines. A notre avis, de bonnes perspectives de signer un accord sur la réduction de 50 % des armes stratégiques offensives se feront jour lors de la visite du Président des Etats-Unis à Moscou.

En cette période critique, le monde attend des troisième et quatrième rencontres des dirigeants de l'Union soviétique et des Etats-Unis davantage qu'une simple consécration formelle de ce qui a été convenu il y a plus d'un an et davantage qu'une simple poursuite de la discussion. En effet, le danger croissant de voir perfectionner des armes qui pourraient échapper à tout contrôle nous impose de ne pas perdre de temps.

C'est pourquoi l'Union soviétique, au cours de ces rencontres, mettra tout en oeuvre pour parvenir à des progrès sensibles et à des résultats tangibles en ce qui concerne la question clef de l'élimination de la menace nucléaire, à savoir la réduction des armes stratégiques offensives et l'interdiction de les laisser pénétrer dans l'espace.

Ainsi, et pour résumer, notre conception et notre ferme désir de parvenir à la paix ont trouvé leur expression dans notre comportement sur le plan international, dans le style même de la politique étrangère et de l'activité diplomatique axé sur la volonté de poursuivre un dialogue - un dialogue franc et honnête qui tienne

M. Nazarkin (URSS)

compte des préoccupations mutuelles et des progrès de la science mondiale, sans essayer de tromper ou de décevoir quiconque. Nous disons en toute confiance que la nouvelle philosophie politique n'est pas simplement une déclaration ou un appel mais une philosophie agissante ou, si l'on veut, une philosophie de vie. Elle continue d'évoluer en même temps qu'évoluent les objectifs du monde. Et ses résultats se font d'ores et déjà sentir.

M. COMISSARIO (Mozambique) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, au nom de la délégation du Mozambique je tiens à vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes honorés et fiers de voir un représentant du Zaïre, pays africain et non aligné avec lequel le Mozambique entretient des liens étroits d'amitié, de coopération et de solidarité, présider les travaux de la Commission. Nous sommes convaincus que sous votre direction nos délibérations seront couronnées de succès.

Je tiens également à adresser les félicitations de ma délégation aux autres membres du Bureau. Nous espérons que la somme d'expériences qui s'y trouvent réunies nous conduira sur la voie d'une meilleure compréhension entre les nations, renforçant ainsi la paix et la sécurité internationales. A cet égard, chacun peut compter sur notre plein appui.

Qu'il me soit également permis d'exprimer toute notre gratitude à l'Ambassadeur Zachmann, de la République démocratique allemande, qui s'est acquitté avec compétence de ses responsabilités l'année dernière en qualité de président de la Première Commission.

Les aspirations de l'humanité qui ont présidé à la création de l'Organisation des Nations Unies ne sont pas encore concrétisées. C'est précisément ce qui explique que notre organisation continuera d'exister jusqu'au moment où elle aura réussi à s'acquitter de la mission qui lui incombe : maintenir la paix et la sécurité dans le monde.

C'est là l'objectif premier de notre organisation tel qu'il est énoncé dans la Charte adoptée à San Francisco. Dans ce contexte, nous accordons une grande importance au rôle des Nations Unies en matière de désarmement. De ce fait, chaque pays Membre de l'Organisation est intéressé aux négociations du désarmement, qu'elles soient multilatérales, régionales ou bilatérales, car c'est notre avenir commun qui est en jeu. Chacun sait pertinemment que notre planète est saturée d'armes classiques et nucléaires suffisamment puissantes pour la détruire plusieurs fois.

M. Comissario (Mozambique)

C'est pourquoi nous appuyons le principe généralement accepté qui veut que l'on recherche la sécurité dans des niveaux plus bas d'armements plutôt que dans l'escalade de la course aux armements. Dans cette époque nucléaire qui est la nôtre, tous les Etats doivent s'évertuer à réaliser une sécurité collective.

Toutes les nations, nucléaires et non nucléaires, grandes ou petites, riches ou pauvres ont donc le droit légitime d'apporter leurs meilleures contributions au processus de désarmement. Des efforts fondés sur la volonté politique doivent être consentis par chacun de nous pour instaurer un monde exempt d'armes nucléaires.

Ces efforts doivent tendre, entre autres, à l'élimination des foyers de tension dans le cadre du désarmement régional.

En Afrique australe, le potentiel nucléaire du régime raciste d'Afrique du Sud est une cause de grave préoccupation, car le régime de l'apartheid peut à tout moment y recourir pour faire du chantage et pour imposer ses desseins d'hégémonie aux pays voisins. Par ailleurs, nous ne devons pas oublier que lorsque nous parlons de l'Afrique du Sud raciste, nous entendons un régime qui poursuit sa politique détestable et inhumaine d'apartheid à l'intérieur de l'Afrique du Sud; qui occupe illégalement la Namibie et opprime son peuple; qui fait la guerre aux Etats de la ligne de front, en recourant à l'agression directe et à l'invasion, et par l'intermédiaire de bandits armés qui sèment la mort et la souffrance parmi la population et détruisent les infrastructures sociales et économiques.

Depuis de nombreuses années, la question de la capacité nucléaire sud-africaine a été portée à l'attention de la communauté internationale et particulièrement de cette commission. L'an dernier, comme au cours des années antérieures, nous avons, par une majorité écrasante de 139 voix, adopté la résolution 41/55 B, intitulée "Potentiel nucléaire de l'Afrique du Sud".

Nous sommes persuadés que notre commission a le devoir de poursuivre ces efforts. Nous souhaitons que tous les pays qui s'opposent à l'apartheid et haïssent le racisme se joignent à nous pour appuyer cette résolution cette année. Nous souhaiterions voir les pieuses déclarations contre l'apartheid s'assortir de mesures pratiques. Nous devons donc unir nos efforts pour que des mesures efficaces et concrètes soient prises pour arrêter le développement du potentiel nucléaire de l'Afrique du Sud, et pour que les Etats qui collaborent avec l'Afrique du Sud renoncent à cette politique de complicité.

M. Comissario (Mozambique)

La possession de ce potentiel nucléaire par l'Afrique du Sud représente une menace pour la paix et la sécurité en Afrique, et dans le monde entier. Elle constitue une violation manifeste de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique, adoptée en 1964 par l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, qui considère le continent africain et les régions environnantes comme une zone exempte d'armes nucléaires.

Toujours dans notre région, nous suivons avec une profonde inquiétude l'évolution de la situation dans l'océan Indien. Il y a maintenant 16 ans que les Nations Unies ont adopté la résolution 2832 (XXVI) faisant de l'océan Indien une zone de paix. L'importance de cette déclaration a été largement démontrée, mais contrairement à sa lettre et à son esprit, nous continuons à assister au renforcement des anciennes bases militaires étrangères, à l'installation de nouvelles bases et à l'introduction d'armes nucléaires dans la région.

Le Mozambique, en tant que pays côtier, exige énergiquement le retrait et le démantèlement de ces bases militaires. Nous demandons également à tous les Etats Membres de collaborer avec le Comité spécial sur l'océan Indien afin de lui permettre de s'acquitter de son mandat et de préparer la voie à la convocation de la Conférence internationale sur l'océan Indien.

Le Mozambique a été l'un des 150 pays qui ont participé à la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, qui s'est tenue à New York du 26 août au 11 septembre 1987.

Le résultat de la Conférence est une étape positive qui devrait répondre aux besoins de sensibiliser la communauté internationale à cette relation.

Le Document final, adopté par consensus, souligne à juste titre que :

"La relation entre le désarmement et le développement tient en partie au fait que la course aux armements qui se poursuit dans le monde et le développement se disputent les mêmes ressources limitées, aux échelons tant national qu'international. L'affectation aux armements d'un volume énorme de ressources freine les efforts destinés à porter le développement à son niveau optimal." (A/CONF.130/39, par. 10)

Nous nous félicitons des résultats de la Conférence, et nous espérons voir les intentions résolues reflétées dans la Déclaration finale et dans le Programme d'action se traduire en actions concrètes, notamment la conclusion relative aux moyens de dégager, par des mesures de désarmement, des ressources additionnelles pour le développement, en particulier en faveur des pays en développement.

M. Comissario (Mozambique)

A propos de la Conférence du désarmement, seul organe multilatéral de négociations sur le désarmement, nous tenons à dire que c'est avec une très grande attention que nous avons lu son rapport, qui figure dans le document A/42/27, Supplément No 27.

Notre attention a été particulièrement retenue par le chapitre sur les armes chimiques. Nous sommes heureux de lire dans le rapport et d'entendre dans cette commission que des progrès ont été réalisés sur la voie d'un traité interdisant les armes chimiques. Le Mozambique encourage tous les Etats membres de la Conférence du désarmement à poursuivre leurs efforts pour conclure, dans les plus brefs délais, une convention sur cette question.

Nous sommes toutefois inquiets de constater l'absence de progrès dans la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, auquel nous accordons une très haute priorité. Un tel traité aurait pour effet, selon nous, de mettre fin à la mise au point d'armes nucléaires.

En attendant la signature d'un traité sur cette question, nous sommes partisans d'un moratoire sur les essais nucléaires de la part de tous les Etats dotés d'armes nucléaires, notamment les deux superpuissances. A cet effet, nous pensons que l'initiative des six nations pour la paix et le désarmement peut jouer un rôle précieux. Nous invitons instamment tous les Etats Membres intéressés à étudier tous les moyens permettant d'entreprendre des négociations sur cette question au niveau bilatéral et dans un contexte multilatéral, dans le cadre de la Conférence du désarmement qui siège à Genève.

Au cours de ce débat général, de nombreuses délégations ont exprimé leur optimisme en insistant sur les progrès accomplis dans les négociations entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Le Mozambique, pays épris de paix, partage cet optimisme et s'associe aux autres délégations pour se féliciter de l'accord de principe intervenu entre les deux superpuissances sur l'élimination totale de toute une catégorie d'armes nucléaires : les missiles terrestres intermédiaires et à courte portée. C'est là un événement historique dans le processus du désarmement. Nous nous félicitons également de la réunion au sommet du Président Reagan et du Secrétaire général Gorbatchev, qui doit avoir lieu aux Etats-Unis à partir du 7 décembre 1987.

M. Comissario (Mozambique)

Nous estimons que l'accord qui doit être signé et la perspective d'une réduction de 50 % des armes offensives stratégiques américaines et soviétiques sont une preuve encourageante des efforts déployés dans le monde pour parvenir à un désarmement général et complet. Le Mozambique, pays non aligné et non nucléaire, encourage vivement ce dialogue entre les deux superpuissances et espère qu'il sera fructueux.

Comme l'a dit le Président du Mozambique, M. Joachim Alberto Chissano, dans son allocution à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies le 1er octobre 1987 :

"Nous espérons que les deux parties poursuivront leurs efforts louables et continueront de faire preuve de souplesse. Nous escomptons que tous ceux dont la contribution est importante pour le succès de cette entreprise feront preuve d'une volonté politique accrue." (A/42/PV.20, p. 26)

Tous les peuples souhaitent que le monde soit exempt d'armes nucléaires et à l'abri de la menace nucléaire ou d'un holocauste nucléaire. Nous souhaitons que l'on arrête la course aux armements sur terre et qu'on l'empêche de s'étendre à l'espace extra-atmosphérique, qui devrait être considéré comme le patrimoine commun de l'humanité et utilisé exclusivement à des fins pacifiques.

Etant donné la tournure positive des relations internationales actuelles, nous pensons que la troisième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement qui se tiendra bientôt pourra adopter un programme global de désarmement et apporter ainsi une contribution précieuse à la concrétisation de la paix et de la sécurité internationales. Ma délégation espère participer de façon constructive à cette conférence.

Le PRESIDENT : L'observateur permanent adjoint de la Ligue des Etats arabes, M. Samir Mansouri, a demandé la parole conformément à la résolution 477 (V) de l'Assemblée générale en date du 1er novembre 1950. Avec l'approbation des membres de la Commission, je lui donne la parole.

M. MANSOURI (Ligue des Etats arabes) (interprétation de l'arabe) : Qu'il me soit permis d'emblée de vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous espérons que les travaux de la Commission seront menés à bien grâce à votre grande expérience dans le domaine du désarmement. Les Etats et les peuples du monde arabe comme ceux

M. Mansouri

des pays en développement, et des pays industrialisés, attendent le jour où des progrès sensibles seront réalisés qui conduiront vers le désarmement général et complet et la fin de la course aux armements. Tous les peuples du monde sont dans l'attente et misent sur les réunions officielles entre les représentants des grandes puissances, car ces peuples espèrent que l'accord récemment conclu entre les deux superpuissances en vue d'éliminer deux catégories d'armes nucléaires, les missiles nucléaires à portée intermédiaire et les missiles tactiques, sera ratifié. Nous croyons également qu'il est nécessaire aujourd'hui qu'une évolution concrète se manifeste sur la voie de l'interdiction des essais nucléaires. Ces accords présentent une étape importante dans la longue recherche des moyens de résoudre toute une gamme de problèmes militaires et politiques de manière à faire régner une atmosphère internationale favorable à une coopération fructueuse dans de nombreux domaines. Ils contribueront à instaurer la confiance et permettront également d'éviter les conflits militaires régionaux ou internationaux.

Il est sans aucun doute nécessaire aujourd'hui de mettre au point des principes très clairs propres à instaurer la confiance entre toutes les nations sur la base du droit international, des normes internationales ainsi que des clauses de la Charte des Nations Unies. Ces principes permettraient de créer une atmosphère favorable à l'élaboration de nouveaux concepts de sécurité collective reposant sur la confiance mutuelle plutôt que sur la puissance militaire unilatérale. Ainsi, l'affrontement militaire nucléaire et les autres formes d'affrontement disparaîtraient grâce au renforcement des liens de coopération internationale dans l'intérêt de la sécurité et de la protection de l'humanité. Le Secrétariat général de la Ligue des Etats arabes exprime l'espoir que les travaux du prochain sommet de Washington en décembre prochain donneront de bons résultats. Nous espérons que ces négociations importantes aboutiront à un accord sur l'élimination des missiles nucléaires à portée intermédiaire et des missiles tactiques. Nous espérons que cet accord sera un préambule à l'élimination progressive des armes nucléaires en vue de parvenir à leur élimination totale.

Le Secrétariat général de la Ligue des Etats arabes manifeste également sa préoccupation devant l'intensification de la course aux armements dans l'espace. En effet, l'espace extra-atmosphérique représente une partie importante du patrimoine commun de l'humanité. De ce fait, il doit être réservé exclusivement

M. Mansouri

à des fins pacifiques scientifiques, au service de tous les pays afin d'éviter les pertes éventuelles qui résulteraient de sa militarisation.

La Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, qui a eu lieu il y a quelques semaines, a adopté son document final par consensus. Ce document contient un programme d'action très précis qui devra être examiné en profondeur par l'Assemblée générale grâce à un examen périodique de tous les aspects de cette relation. Il envisage également d'évaluer toutes les ressources nécessaires au développement et de prendre des mesures nécessaires en vue de les mettre en application aux niveaux national et international, en renforçant notamment la sécurité nationale par un apaisement des foyers de tension, et une réduction des dangers de guerre, par le respect des principes de bon voisinage et par le règlement pacifique des différends.

La Conférence internationale a démontré à l'évidence le bien-fondé du concept des systèmes de sécurité collective, qui a reçu un large soutien international. La Conférence a également souligné le lien étroit qui unit le désarmement et le développement et le lien qui unit le renforcement de la paix et de la sécurité internationales et la lutte pour éliminer la faim et le sous-développement de notre monde, en assurant le progrès économique et social, en protégeant l'environnement et en effectuant le désarmement total. Pour parvenir à cet ensemble d'objectifs, la Ligue des Etats arabes ne cesse, grâce à la coopération de ses membres et grâce à des consultations avec des organisations gouvernementales dotées du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale, d'oeuvrer pour le désarmement.

M. Mansouri

Nous appuyons les programmes et les bourses d'études sur le désarmement et prions les Etats auteurs du projet de résolution relatif aux bourses sur le désarmement d'examiner la possibilité d'élargir la participation à ces programmes et bourses en admettant les représentants de ces organisations non gouvernementales afin qu'ils acquièrent l'expérience voulue pour éclairer l'opinion publique de leurs régions respectives et ce pour appuyer et aider les Nations Unies et la communauté internationale à s'acquitter de leurs obligations quant à la réalisation des objectifs du désarmement. En outre, la Ligue des Etats arabes espère que la session extraordinaire consacrée au désarmement, qui doit se tenir l'an prochain, adoptera des mesures efficaces et mettra au point des programmes internationaux viables, avec la participation de tous les Etats, des organisations internationales et régionales et de tous les peuples du monde, pour parvenir à l'objectif du désarmement général et complet.

A la précédente session de l'Assemblée générale, nous avons dit à la Commission que nous possédions des renseignements dignes de foi sur l'acquisition d'une capacité nucléaire par Israël et sur la production et la mise au point de ces armes. Les autorités israéliennes profitent du fait que les installations nucléaires israéliennes ne sont pas placées sous le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), pour faire du chantage à l'égard des pays de la région et d'autres Etats. Nous avons également souligné le danger qui résulterait de l'introduction par Israël d'armes nucléaires au Moyen-Orient, ainsi que son refus de placer ses installations nucléaires sous le système de garanties internationales. Aussi, avons-nous souligné les manoeuvres dilatoires des dirigeants israéliens et leurs divers jeux de sémantique, et ce pour masquer son refus déclaré de signer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Le point portant sur la Déclaration faisant du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires avait été inscrit à l'ordre du jour de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale. Et pourtant la Commission continue à discuter cette question d'une session à l'autre et a adopté des résolutions qui toutes demandent que des mesures concrètes soient prises afin de faciliter la Déclaration faisant du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires. Malgré toutes ces tentatives et toutes ces résolutions, Israël continue, et chacun le sait, à empêcher l'exécution de ces résolutions en rejetant catégoriquement les normes internationales et en

M. Mansouri

refusant de laisser vérifier la qualité et la quantité des armes nucléaires stockées en Israël, mesure indispensable avant même d'examiner les moyens de faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires.

La situation au Moyen-Orient est très semblable à la situation en Afrique australe. Les obstacles dressés par le régime raciste afin d'empêcher la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique sont connus de tous. L'entité sioniste a acquis des armes nucléaires, les met au point et les fabrique. Aussi, cherche-t-elle à empêcher les Etats arabes du Moyen-Orient, comme les autres pays d'Afrique australe, d'atteindre les objectifs de leur développement et de réaliser le progrès économique et social. De plus, les dirigeants sionistes soulignent qu'il est souhaitable pour eux que les Etats arabes reconnaissent que Tel-Aviv possède bien les armes nucléaires.

Compte tenu de cette manifestation d'hégémonie impérialiste, on peut reconnaître que l'entité sioniste a introduit une nouvelle dimension au concept de dissuasion. Il ne s'agit pas de préserver la paix dans le monde, et notamment au Moyen-Orient; il s'agit de poursuivre l'agression israélienne contre les Etats arabes et contre le peuple arabe de Palestine et le peuple du Liban; en fait, contre la nation arabe tout entière. Israël poursuit activement cette politique d'agression depuis quatre décennies. Il est bien évident que cette politique constitue une menace puisqu'elle perturbe l'équilibre des forces et menace la sécurité des Etats arabes.

Les Etats arabes continuent, contrairement à la politique suivie par Israël, d'honorer leurs obligations et d'assurer leurs responsabilités conformément à leur adhésion aux Nations Unies. Les Etats arabes continuent de travailler dans le cadre du droit international et se sont toujours comportés en pays épris de paix. Cela est on ne peut plus manifeste : les Etats arabes ont déclaré, plus d'une fois, qu'ils désirent vivre en paix et, par conséquent, ont proposé une initiative de paix adoptée en 1982 à Fès par la Conférence au sommet des Etats arabes. Cette initiative, qui repose sur la légitimité internationale et présente les grandes lignes d'une solution durable du problème du Moyen-Orient, montre que les pays arabes cherchent la paix dans la région afin de pouvoir consacrer, de manière encore plus efficace, leurs ressources au développement économique et social sous tous ses aspects. Cependant, la position d'Israël et son rejet systématique de l'initiative de paix, ainsi que l'occupation continue des territoires arabes,

M. Mansouri

représentent des obstacles majeurs à la réalisation de cet objectif. Israël est allé encore plus loin dans ses tentatives de saboter les projets de développement des Etats arabes. L'exemple le plus flagrant a été l'attaque menée contre les installations nucléaires pacifiques de l'Iraq.

Israël ne se borne pas à faire obstacle aux initiatives de paix ni à introduire des éléments de chantage nucléaire au Moyen-Orient. Il applique ces pratiques au continent africain : sa collaboration nucléaire étroite avec le régime raciste d'Afrique du Sud est une grave menace pour les Etats africains, notamment les Etats de première ligne. Le régime de Pretoria lui aussi, de concert avec Israël, refuse de signer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Malgré tout, la Ligue des Etats arabes et ses membres, et le monde entier du reste, attend avec impatience le jour où la paix, la sécurité et la stabilité s'affirmeront dans le monde. Les peuples du monde fondent également les plus grands espoirs sur les rencontres des chefs des deux superpuissances et espèrent qu'ils parviendront à un accord aux fins d'éloigner le danger d'une guerre nucléaire avec ses terribles conséquences pour l'humanité tout entière. Nous sommes persuadés que la responsabilité de la paix et de la sécurité internationales appartient d'abord aux membres du Conseil de sécurité, surtout aux membres permanents. Cette responsabilité prévue dans la Charte exige que les Etats Membres oeuvrent sérieusement à la réalisation des nobles objectifs de notre organisation, objectif qui consiste avant tout à éviter une nouvelle guerre mondiale. Pour y parvenir, il conviendrait de créer un système de sécurité collective de manière à garantir la stabilité et la prospérité économique de tous les peuples du monde.

M. ADAM (Soudan) (interprétation de l'arabe) : J'aimerais commenter brièvement les points 57, 64 et 69 de l'ordre du jour. Ces points revêtent une importance particulière pour ma délégation et la déclaration que je vais faire complétera celle que j'ai faite, ici même, le 20 octobre dernier.

La politique du Soudan s'appuie sur la ferme conviction qu'il est nécessaire d'empêcher la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique de façon qu'il continue d'être exempt d'armes. Aussi, nous ne nous rallions pas aux autres pays qui sont convaincus de la nécessité d'organiser cette course et dont les préparatifs en cours s'appuient sur divers prétextes et diverses théories politiques et scientifiques. Nous croyons en une vérité toute simple : l'accroissement de la capacité défensive de tout Etat et sa supériorité dans ce domaine lui donnera naturellement plus de confiance, ce qui le conduira à envisager la possibilité d'attaquer. De plus, l'accroissement de cette capacité défensive incite d'autres Etats à mettre au point et produire une capacité offensive d'une portée et d'une vigueur plus grandes. Ainsi, la tendance actuelle à créer des systèmes de défense dans l'espace extra-atmosphérique contribue directement à la détérioration du climat déjà médiocre des relations internationales et compromet la possibilité de renforcer le climat de confiance entre les superpuissances dans la recherche de la cessation de la course aux armements.

En outre, cette tendance risque d'engager le monde dans une nouvelle course aux armements qualitative qui augmenterait la capacité nucléaire offensive des deux superpuissances et, par voie de conséquence, l'éventualité d'une guerre nucléaire.

Nous estimons que la création de ces systèmes défensifs non nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique, malgré leur capacité supérieure de destruction, détourne l'attention de notre conviction actuelle qu'il est nécessaire de mettre fin à la course aux armements nucléaires sur Terre car elle a atteint une étape très dangereuse et menace le monde.

C'est pourquoi nous appuyons l'approche bien sage des deux superpuissances visant à éliminer les fusées à moyenne et courte portée de l'Europe, et leurs efforts pour conclure des accords et des conventions de plus grande portée afin de mettre un terme à la course aux armes nucléaires et de l'inverser une fois pour toutes.

Le tableau serait plus optimiste si les deux superpuissances contribuaient davantage à la conclusion d'une convention internationale globale en vue de mettre un terme à tout type d'essais nucléaires, dans tous les milieux, et si elles

M. Adam (Soudan)

respectaient plus strictement les dispositions de toutes les conventions actuellement en vigueur en matière de non-prolifération des armes nucléaires. Les tentatives actuellement faites pour donner une interprétation plus large de la lettre et de l'esprit du Traité sur les missiles antimissiles balistiques (ABM) conduiront inévitablement à l'introduction de nouvelles armes stratégiques dans l'espace, permettront nécessairement de procéder à davantage d'essais en vue de leur déploiement et risquent d'entraîner l'abrogation de ces conventions.

Pour toutes ces raisons, nous appuyons l'accord que les superpuissances ont conclu, le 15 avril dernier, en vue de coopérer pacifiquement dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique et formulons l'espoir que les éventuelles retombées positives de cet accord les inciteront à renoncer à la militarisation de l'espace extra-atmosphérique.

La militarisation de l'espace extra-atmosphérique signifie, pour parler franchement, que le monde s'engage sur la voie du non-retour de la course aux armements. C'est pourquoi nous appuyons les efforts constructifs déployés dans le cadre de la Conférence du désarmement, qui visent à renforcer les conventions multilatérales en cours dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique, à combler les lacunes du régime juridique actuel et, par conséquent, à le compléter et à en élargir sa portée. En outre, nous lançons un appel au Comité spécial pour qu'il poursuive ses travaux en vue de l'élaboration de mesures concrètes destinées à empêcher la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, d'une manière générale et complète. La poursuite de la course aux armements sur terre et dans l'espace extra-atmosphérique n'apportera jamais au monde la sécurité qu'il souhaite, quels que soient les efforts des politiciens pour justifier leur théorie de la dissuasion nucléaire et de l'équilibre des forces.

Le Soudan n'a cessé d'appuyer le projet de résolution intitulé "Prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique", présenté le 27 octobre 1987 dans le document A/C.1/42/L.43, car nous sommes convaincus que les raisons susmentionnées sont fondées et espérons qu'il sera adopté par consensus.

J'en viens maintenant au point 64 de l'ordre du jour, intitulé "Troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement". La première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a adopté un document final qui est devenu le principal pilier de l'examen des questions de désarmement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des Nations Unies. La deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement

M. Adam (Soudan)

a proclamé la campagne de désarmement mondial et réaffirmé l'importance que revêt le Document final de la première session extraordinaire. Elle a réaffirmé la nécessité de renforcer le rôle des Nations Unies dans tous les domaines du désarmement.

Nous nous souvenons très bien des difficultés auxquelles le Comité préparatoire s'est heurté lors de la réunion qu'il a tenue, cette année, parce qu'il a adopté le consensus comme méthode de travail. Nous espérons que cela ne compromettra pas le principe essentiel des travaux de la prochaine session extraordinaire et ne l'empêchera pas d'atteindre son noble objectif : rechercher les moyens adéquats de mettre en oeuvre l'obligation énoncée dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Ma délégation partage l'opinion selon laquelle il convient d'accorder une haute priorité aux questions de désarmement nucléaire et au danger de guerre nucléaire, deux questions principales qui doivent être au centre des travaux de la prochaine session extraordinaire. Le Soudan attache une importance particulière aux questions suivantes qui seront débattues lors de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement : la nécessité de préserver l'esprit du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, de le renforcer et non de l'affaiblir; d'accroître le rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement, notre organisation étant le seul organisme international responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales; de respecter et d'accepter le principe du respect et de la vérification, deux conditions essentielles pour la réussite de toute négociation internationale sur la limitation des armements conventionnels et nucléaires.

M. Adam (Soudan)

La prochaine session extraordinaire doit examiner les résultats des deux premières sessions afin d'en évaluer les succès et les échecs sous leurs divers aspects, dans le but de compléter en conséquence ce qui est demeuré inachevé depuis la convocation de ces deux sessions. Il s'agit également de procéder à l'examen de la relation entre le désarmement et le développement comme moyen efficace pour réduire et ralentir la course effrénée aux armements, conformément au dernier paragraphe du Document final de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement.

Pour toutes les raisons que je viens de mentionner, nous appuyons le projet de résolution relatif à la convocation de cette session, qui fait l'objet du document A/C.1/42/L.6.

S'agissant du point 69 de l'ordre du jour intitulé "Relation entre le désarmement et le développement", la Conférence internationale qui s'est tenue récemment au Siège de l'Organisation des Nations Unies a conclu qu'il était nécessaire d'améliorer le climat international actuel pour mieux garantir le progrès dans les domaines économique et social, afin d'élaborer de nouvelles conceptions de la notion de sécurité qui ne soient pas liées à une plus grande accumulation de moyens militaires. En d'autres termes, il s'agit de renforcer la coopération internationale pour le bien-être de l'humanité, au plan économique et social, en particulier dans les pays en voie de développement.

La troisième session extraordinaire consacrée au désarmement traitera de cette question mais nous estimons qu'il est nécessaire de mettre l'accent sur une autre question qui préoccupe les pays en voie de développement, à savoir arriver à une formule acceptable pour mettre les ressources libérées par le désarmement au service des programmes de développement. Nous estimons utile que cette session envisage sérieusement l'établissement d'un instrument international approprié pour la répartition des ressources disponibles. D'autre part, la prochaine session extraordinaire doit décider des mécanismes appropriés pour la mise en oeuvre et le suivi du programme de travail défini dans le Document final de ladite conférence.

Le Soudan appuie le projet de résolution A/C.1/42/L.74, en date du 27 octobre 1987, et nous formulons l'espoir qu'il sera adopté par consensus.

M. ZAPOTOCKY (Tchécoslovaquie) (interprétation de l'anglais) : Alors que le débat général sur le désarmement s'achève à la Première Commission, des événements nouveaux très importants, étroitement liés à nos efforts, se déroulent et déterminent tout l'ordre du jour international.

Ce qui prédomine, c'est la poursuite du dialogue engagé entre l'URSS et les Etats-Unis. Le communiqué commun indiquant que les dirigeants des deux pays se réuniront à Washington à partir du 7 décembre prochain pour signer un traité sur l'élimination totale des missiles intermédiaires et à plus courte portée, américains et soviétiques, est un véritable jalon sur la voie du désarmement. La conclusion de ce traité, alliée à l'examen approfondi d'un traité à venir sur la réduction de 50 % des armes stratégiques offensives américaines et soviétiques et sur le non-retrait du Traité sur la limitation des systèmes de missiles antimissiles balistiques (ABM) pour une période convenue, pourrait constituer la base solide d'un processus de désarmement nucléaire et annoncer le début d'une ère nouvelle tant pour les deux Etats dotés d'armes nucléaires que pour le reste du monde.

Ces événements devraient également donner une impulsion puissante à une nouvelle intensification des délibérations constructives et substantielles sur toute la gamme des questions relatives au désarmement dont est actuellement saisie la Commission.

Un autre événement important, lié directement à notre travail actuel, s'est produit la semaine dernière dans notre capitale, Prague, où s'est tenue, les 28 et 29 octobre, la session du Comité des ministres des affaires étrangères des Etats membres du Pacte de Varsovie.

La session a revêtu une importance accrue car elle s'est tenue au moment où le dialogue soviéto-américain entrait dans une nouvelle phase importante, alors que s'annonçaient des perspectives réelles de conclure un traité soviéto-américain qui éliminerait les missiles à portée intermédiaire et les missiles tactiques opérationnels. Ainsi, pour la première fois dans l'histoire, l'idée d'un désarmement nucléaire est arrivée au point où son exécution est près de commencer. Ceux qui participaient à la session ont salué le fait que la rencontre de Moscou entre le Ministre des affaires étrangères soviétiques et le Secrétaire d'Etat américain a été utile et productive, que certains obstacles graves qui s'étaient présentés à Genève ont été surmontés au cours de cette rencontre et que les

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

dispositions du Traité concernant aussi les Pershing 1A ont été formulées de manière précise. Les ministres des affaires étrangères des pays membres du Pacte de Varsovie ont manifesté leur soutien total à la conclusion du traité soviéto-américain sur l'élimination des missiles intermédiaires et les missiles tactiques opérationnels, aux initiatives portant sur la réduction du nombre d'armes offensives stratégiques et à la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. A ce sujet, les Etats participant à la session ont appuyé les nouvelles initiatives soviétiques destinées à rapprocher les vues des deux parties quant à une réduction de 50 % du nombre d'armes stratégiques offensives, dans le strict respect du Traité sur la limitation des systèmes de missiles antimissiles balistiques (ABM), à condition qu'aucune des parties ne cesse d'y adhérer pendant une période d'au moins 10 ans durant laquelle il était proposé de déclarer un moratoire sur toutes les activités liées à la fabrication, aux essais et au déploiement de missiles de portée intermédiaire et de missiles opérationnels tactiques.

Les ministres ont souligné qu'il était extrêmement important que ne soit prise aucune mesure susceptible de compliquer la concrétisation des arrangements actuels concernant les négociations soviéto-américaines. A ce propos, le fait que certains représentants de pays occidentaux aient lancé des appels pour que l'élimination prochaine des missiles américains en Europe soit "compensée" par la création de nouvelles structures militaires est source de sérieuse préoccupation.

Comme l'indique le communiqué, à la session de Prague l'ordre du jour comprenait un examen général et approfondi de la situation actuelle dans le monde et l'analyse des tâches urgentes dans le domaine de la lutte pour la paix. Pour ce qui est de la situation en Europe et dans le monde, les ministres ont déclaré qu'elle avait un caractère complexe et sujet à controverse.

D'un côté, il y a des perspectives encourageantes qui permettent d'espérer, mais d'un autre côté, les événements qui suscitent une juste appréhension se poursuivent. Il faut avant tout cesser de poursuivre la course aux armements si l'on veut améliorer le climat international. Il faut dissiper les contradictions grâce au dialogue et développer la coopération entre les pays ayant des systèmes sociaux différents. La session du Comité des ministres des affaires étrangères a conclu qu'un tournant radical vers une amélioration était possible et réalisable. La session a proposé des moyens concrets et réels pour atteindre ce but.

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

Il s'agit notamment de mettre au point un système global de paix et de sécurité internationales, seul moyen réel de garantir la paix et d'éviter le danger de guerre dans le monde d'aujourd'hui, si plein de risques. Il convient également d'écarter la menace que représentent les armes nucléaires et les autres armes de destruction massive et de faire cesser la dangereuse course aux armements dans d'autres domaines.

Un système global de paix et de sécurité internationales doit être garanti dans les domaines politique, militaire, économique, écologique et humanitaire, condition indispensable pour en faire un système complexe et vraiment efficace. De ce point de vue, la session de Prague du Comité des ministres des affaires étrangères a insisté sur l'importance des droits de l'homme et a appuyé la proposition faite par l'Union soviétique de convoquer à Moscou une conférence paneuropéenne sur ces problèmes.

Comme on l'a fait remarquer, il importe que la question de la création, grâce aux efforts collectifs de tous les Etats Membres des Nations Unies, d'un système de sécurité globale soit examinée de manière constructive à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale. Estimant que ce système devrait fonctionner sur la base et dans le cadre de la Charte des Nations Unies, les ministres ont recommandé le renforcement du rôle de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Secrétaire général et ont émis l'opinion que tous les Etats devraient leur donner le plus grand soutien possible, oeuvrer pour conférer la plus grande efficacité aux activités de l'Organisation et de ses institutions et s'efforcer de les mettre en mesure d'accroître leur apport à la solution des questions internationales. Ils ont exprimé l'espoir que l'Assemblée générale relancerait un dialogue international fécond sur ces questions en l'approfondissant.

Nous sommes convaincus que les débats de cette année sur un système de sécurité globale à la Première Commission aboutiront à des mesures pratiques en vue d'appliquer peu à peu ce concept et de renforcer le rôle des Nations Unies dans tous les domaines de la sécurité internationale.

Certains des points de la plus grande actualité inscrits à l'ordre du jour de la Première Commission se rapportent à des manières régionales d'aborder le désarmement et l'instauration de la confiance. La session de Prague a accordé une attention spéciale à l'application de ces mesures en Europe.

Les Etats qui ont pris part à la session ont estimé qu'il fallait s'attacher en priorité à réduire sensiblement les forces armées et les armements en Europe,

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

objectif qui constitue la base du programme commun qu'ils avaient esquissé à Budapest en juin 1986. A ce propos, les ministres ont souligné qu'il était nécessaire d'accélérer l'élaboration d'un mandat pour les négociations futures qui tiendrait compte des intérêts de la sécurité de toutes les parties. Les Etats participants ont réaffirmé leur proposition de réunir les ministres des affaires étrangères des Etats parties de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), rencontre à laquelle une décision serait prise sur l'ouverture d'entretiens de vaste portée afin de limiter sensiblement les forces armées et les armements nucléaires et classiques tactiques en Europe et de réduire, par là même, les dépenses militaires, d'ajuster les différences de niveaux par des limitations appropriées et d'éviter le danger d'une attaque par surprise.

Il serait de la plus grande importance pour le renforcement de la confiance en Europe que les Etats membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) donnent suite à la proposition de procéder à des consultations sur les doctrines militaires que les Etats parties au Traité de Varsovie leur ont présentée à Berlin en mai dernier.

De même, la création de zones exemptes d'armes nucléaires ou d'armes chimiques dans les Balkans, en Europe centrale et au nord de l'Europe permettrait d'améliorer la situation sur le continent et contribuerait pour beaucoup à libérer le monde de ces types d'armes de destruction massive. A cet égard, les participants ont souligné la nécessité de mettre en pratique les propositions faites respectivement par la République démocratique allemande et la République socialiste tchécoslovaque, la République socialiste de Roumanie et la République populaire de Bulgarie et de mettre en oeuvre le plan de limitation des armements et d'instauration de la confiance en Europe centrale proposé par la République populaire de Pologne.

Les ministres ont émis l'opinion que les Etats situés le long de la ligne de démarcation entre les deux groupements politico-militaires devraient adopter des mesures concrètes de nature à réduire le niveau de l'affrontement militaire et à renforcer la confiance, et devraient procéder à l'élimination réciproque des types les plus dangereux d'armes offensives.

De même, ils ont appuyé la proposition faite récemment par l'Union des Républiques socialistes soviétiques de réduire radicalement le niveau de l'affrontement militaire au nord de l'Europe et dans l'Arctique, de transformer

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

cette région en une zone de paix et de coopération et d'inciter les Etats concernés à engager des négociations à cet effet.

Ainsi, les Etats parties au Traité de Varsovie se font les champions d'une Europe indivisible, d'une Europe de paix et de coopération, de l'édification d'une "maison paneuropéenne", où règnerait une atmosphère de bon voisinage, de confiance, de coexistence et d'harmonie.

Les conclusions de la réunion de Prague concernant la vérification et le respect des accords de limitation des armes et de désarmement ont un rapport direct avec le travail de notre commission. Les Etats qui ont participé à la session ont insisté sur la nécessité de mettre au point, aux plans national et international, un système de vérification stricte et efficace, y compris l'inspection sur place. Ce système de vérification garantirait, de manière fiable, le strict respect de tous les accords de désarmement et la non-violation des obligations qui en découlent. Le système de vérification doit s'étendre à tous les aspects du désarmement.

Il a été déclaré, en outre, que les Etats socialistes alliés, qui se prononcent pour une conception globale des questions de désarmement, jugent très important que la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement donne un élan positif à toutes les négociations en cours sur les divers problèmes de désarmement, favorise l'entente sur des mesures concrètes dans ce domaine, soit orientée vers des progrès réels dans la voie d'un monde sûr, exempt d'armes nucléaires, et contribue à la création d'une atmosphère politique fondée sur la confiance, la transparence et la fiabilité dans les affaires internationales.

Les Etats parties au Traité de Varsovie estiment qu'il est plus urgent que jamais aujourd'hui que tous les Etats redoublent d'efforts afin de prendre des mesures efficaces de désarmement. Il faut aussi, pour atteindre cet objectif, intensifier le travail des instances internationales respectives, surtout de la Conférence du désarmement de Genève. Un document spécial, intitulé "Accroître l'efficacité de la Conférence du désarmement à Genève", a été adopté à cette session.

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

Les Etats qui participent à la session proposent qu'à l'étape actuelle du travail de la Conférence du désarmement, tous les efforts portent essentiellement sur la solution des questions capitales suivantes :

Tout d'abord, l'achèvement du texte de la convention sur l'interdiction et la destruction des armes chimiques. Les Etats membres du Traité de Varsovie estiment que toutes les conditions existent pour en assurer l'achèvement dans un avenir proche et sont prêts à poursuivre leur coopération constructive avec leurs partenaires aux négociations afin de surmonter les obstacles restants et de pouvoir passer rapidement à l'élimination générale et complète des armes chimiques et de la base industrielle de leur fabrication.

Deuxièmement, les progrès visant l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires. Les Etats membres du Traité de Varsovie estiment que la cessation des essais d'armes nucléaires et leur interdiction générale et complète représentent des mesures de première importance des efforts déployés pour mettre fin à la course aux armements. Ils proposent de constituer un groupe spécial d'experts scientifiques qui préparerait sans tarder des propositions pratiques pour un système de vérification relatif à l'interdiction des essais nucléaires. La rédaction de cet accord dans le cadre de la Conférence du désarmement et des négociations globales soviéto-américaines sur la limitation, puis sur l'interdiction complète des essais nucléaires se compléteront, visant un seul et même objectif. Ils sont prêts à examiner dans un esprit constructif toute autre proposition ou toute autre idée qui régleraient la question rapidement.

Troisièmement, les Etats membres du Traité de Varsovie estiment que la Conférence du désarmement a édifié une base solide pour un travail pratique et efficace relatif à la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Les pays socialistes ont avancé à cette fin des propositions concrètes.

Les Etats participant à la session de Prague ont souligné la nécessité d'activer également les travaux de la Conférence dans d'autres directions importantes, en tenant compte des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale qui traduisent la volonté de la majorité écrasante des Etats du monde.

Nous proposons que tous les aspects du travail de la Conférence du désarmement soient examinés sous tous les angles à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en vue d'accroître l'efficacité de la Conférence.

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

A cet égard, il y aurait lieu d'examiner et d'arrêter les mesures pratiques suivantes :

Premièrement, donner un caractère plus important aux travaux de la Conférence en les poursuivant toute l'année, avec deux ou trois interruptions. Les organes auxiliaires de la Conférence, conformément à son mandat général, ne mèneraient pas leurs travaux d'année en année mais jusqu'à ce qu'ils soient achevés.

Deuxièmement, il conviendrait de faire participer plus activement les experts et les centres scientifiques de différents pays aux problèmes de la Conférence. Ceci pourrait se faire de diverses manières, mais surtout en créant un conseil consultatif au sein de la Conférence.

Troisièmement, sur la base d'accords entre les parties à la Conférence, il faudrait organiser des sessions au niveau ministériel à des moments d'importance critique, y compris lorsque des difficultés de fond se présenteraient au cours des délibérations. Les sessions auxquelles assisteraient des ministres donneraient un élan positif aux progrès de ces importantes négociations.

Il nous paraît utile de permettre à tous les pays qui ne sont pas parties à la Conférence du désarmement de contribuer à son travail. Nous sommes convaincus que la Conférence pourrait devenir un organe universel et permanent de négociations sur le désarmement.

Les Etats membres du Traité de Varsovie se déclarent disposés à participer dans un esprit constructif à l'examen et à l'application de toutes les propositions concrètes destinées à activer la Conférence du désarmement et à augmenter son efficacité, quelle que soit l'origine de ces propositions.

Pour conclure, je voudrais insister sur notre ferme conviction que les idées et les propositions avancées à Prague par les Etats membres du Traité de Varsovie répondent au désir commun de tous les Etats Membres des Nations Unies de faire des progrès réels dans les domaines du désarmement comme de la sécurité internationale et donneront une impulsion nouvelle à nos efforts conjugués.

M. AZIKIWE (Nigéria) (interprétation de l'anglais) : Etant déjà intervenue devant cette commission, ma délégation souhaite consacrer cette déclaration à la question d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires conformément au point 56 de l'ordre du jour.

Il s'agit là d'une question à laquelle le Gouvernement du Nigéria attache une grande importance, non seulement parce qu'elle intéresse les Etats non dotés d'armes nucléaires, qui représentent la majorité de l'humanité, mais aussi la

M. Azikiwe (Nigéria)

communauté internationale tout entière qui y voit un moyen de rehausser la paix et la sécurité internationales. Au fil des années, cette question a fait l'objet de débats nourris, à la fois au sein de cette commission, et au sein de la Conférence du désarmement de Genève et dans d'autres organes traitant du désarmement. Néanmoins, pour de nombreuses raisons inexplicables, on constate avec surprise qu'elle ne s'est pas vu accorder la priorité qu'elle mérite. Par rapport à d'autres questions, cette question pourtant avait le plus de chances de parvenir à un accord si seulement elle avait été abordée avec objectivité et conscience de son urgence. Cela est corroboré par le soutien général accordé en principe, tant par les puissances nucléaires que par les puissances non nucléaires à la conclusion d'une convention internationale sur cette question. Par ailleurs, l'ensemble de la communauté internationale s'est généralement déclarée satisfaite de constater que plus des deux tiers des Etats Membres des Nations Unies avaient, par le biais d'instruments internationaux juridiquement contraignants, renoncé en vertu du Traité de non-prolifération, à l'option nucléaire qui devrait constituer la base réciproque d'octroi de garanties de sécurité négatives. A notre avis, ce n'est que justice que ceux qui ont consenti ce sacrifice suprême et ont, de plein gré, confié leur sécurité à la fragile discipline internationale et à l'esprit d'humanisme des autres Etats, reçoivent des assurances de caractère juridique obligatoire, les protégeant contre l'utilisation ou la menace d'utilisation des armes nucléaires, en attendant l'instauration d'un désarmement nucléaire.

M. Azikiwe (Nigéria)

Ma délégation ne procédera pas ici à l'énumération des dangers que représentent les armes nucléaires, car la Commission ne les connaît que trop. Tout fois, le fait que les Etats dotés d'armes nucléaires continuent à détenir ces armes et refusent de donner des garanties effectives aux Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours à la menace ou à l'emploi de ces armes ne peut qu'encourager d'autres Etats à croire en l'efficacité des armes nucléaires.

Le Nigéria reconnaît que les déclarations unilatérales faites par les cinq puissances nucléaires sur cette question sont utiles. Néanmoins, comme nous le savons tous, ces déclarations n'ont aucun effet juridique. Elles n'ont aucun caractère contraignant et peuvent être dénoncées par n'importe lequel d'entre eux unilatéralement. Ces déclarations unilatérales, surtout, ne peuvent, ne doivent jamais être reconnues comme un substitut aux instruments internationaux juridiques contraignants sinon, si de telles déclarations suffisaient, il ne serait pas nécessaire de négocier des accords internationaux sur le désarmement.

Ma délégation est pleinement consciente de la diversité des situations militaires des Etats non dotés d'armes nucléaires et des difficultés auxquelles se heurte la Conférence du désarmement dans sa recherche d'une solution à cette question sur la base d'une formule commune. Nous pensons que si une solution commune est impossible, il convient d'envisager d'autres méthodes.

C'est dans cet esprit que le Nigéria proposera une nouvelle manière d'aborder cette question, en vertu de laquelle les Etats non dotés d'armes nucléaires seraient classés en différentes catégories en fonction de leur situation propre en matière de sécurité. Ma délégation, le moment venu, développera ses idées à ce sujet. Ma délégation est persuadée que ces nouvelles méthodes, une fois explicitées, nous permettront de parvenir rapidement à un accord sur cette question. Il va sans dire que nous procéderons aux consultations nécessaires et que nous serons disposés à écouter les avis et les suggestions susceptibles de rendre cette proposition meilleure et acceptable pour tous.

Le Nigéria estime que tous les Etats dotés d'armes nucléaires doivent faire preuve de compréhension et d'un engagement plus résolu sur cette question, faute de quoi ils risqueraient de donner l'impression qu'ils ne cherchent qu'à préserver leur supériorité militaire et à priver les autres du droit à la dignité politique, à la liberté légitime et à une sécurité non diminuée. Ma délégation estime que les

M. Azikiwe (Nigéria)

Etats dotés d'armes nucléaires se doivent d'assurer les Etats non nucléaires de leur engagement en faisant droit à leurs inquiétudes légitimes, faute de quoi on ne pourra pas compter que ceux qui ont adhéré au Traité de 1968 sur la non-prolifération se sentent justifiés dans leur décision, et ceux qui n'y ont pas adhéré, quant à eux, se sentiront justifiés à s'écarter davantage encore de ses objectifs. Le sentiment qu'il y aurait deux catégories d'Etats - d'un côté, ceux à qui serait confiée la responsabilité de gérer les armes nucléaires, et de l'autre ceux en qui on ne pourrait pas avoir confiance et qu'il faut donc empêcher d'acquérir de telles armes - doit être éliminé car c'est faux, c'est humiliant, c'est inacceptable. Ma délégation espère que cette nouvelle démarche, qui sera proposée par le Nigéria en temps opportun permettra aux Etats dotés d'armes nucléaires de participer activement aux négociations pertinentes à la Conférence du désarmement et facilitera la conclusion d'une convention internationale si nécessaire sur cette question.

A cet égard, qu'il me soit permis de souligner que la conclusion d'accords sur les garanties de sécurité négatives ne doit pas être rendue tributaire de l'application d'autres mesures. Toutes les autres mesures doivent être traitées séparément et indépendamment. Le Nigéria estime que les Etats qui n'ont pas renoncé à l'option nucléaire par un instrument internationalement obligatoire doivent aussi pouvoir bénéficier des garanties de sécurité négatives, en dépit des questions qui peuvent être évoquées à propos du niveau que certains ont actuellement atteint dans le développement de leur potentiel nucléaire.

Ma délégation espère que lorsque cette question sera présentée pour examen à l'organe approprié, des négociations en découleront qui nous permettront de surmonter les dernières difficultés et d'ouvrir la voie à un prochain accord international.

M. RAMOS BUSTOS (Honduras) (interprétation de l'espagnol) : Pour ce qui est du point 63 a) de notre ordre du jour relatif à l'examen et à l'application du document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, ma délégation se félicite des activités menées par le Secrétariat sur cette question, conformément au mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale et conformément à la résolution 39/63 f) du 12 décembre 1984, relative au désarmement général et complet. Ces activités visant à encourager et à promouvoir le désarmement dans différentes régions du monde devraient permettre

M. Ramos Bustos (Honduras)

d'élargir la recherche de solutions concrètes permettant de renforcer la paix et la sécurité dans le monde. Nous appuyons également l'effort de coopération réalisé par la Commission du désarmement des Nations Unies pour parvenir à cet objectif.

En dépit des efforts urgents et légitimes qui ont été déployés par la communauté internationale et de ses appels réitérés pour que tout soit fait pour surmonter les tensions et créer un climat de paix et de sécurité dans les différentes régions où existent des conflits, la course aux armements se poursuit, atteignant des niveaux sans précédent tant en ce qui concerne les perfectionnements que l'accumulation des armes nucléaires et classiques, à tel point que les théâtres d'affrontement se sont étendus, entraînant un déséquilibre, une détérioration des conditions politiques économiques et sociales et faisant peser une menace sur la paix et la sécurité du monde.

Devant une telle situation, les activités des Nations Unies ne sont malheureusement pas allées assez loin. Les efforts déployés dans ces circonstances n'ont pas abouti. Nous constatons avec inquiétude que les décisions prises par le Conseil de sécurité pour trouver une solution viable à de tels conflits ont été rejetées. Ils ont aussi fait échec aux principes énoncés dans la Charte et l'Organisation s'en trouve paralysée.

Toutefois, dans cette crise qui nous afflige, un esprit nouveau est né dans des régions tourmentées, qui ravive nos espérances et qui devrait inciter les différentes parties à parvenir à un accord permettant de mettre fin à la course aux armements et de réaliser ainsi une paix stable et durable.

Tel est le cas, justement, en Amérique centrale, zone qui connaît toute une série de problèmes conjoncturels qui ont créé un climat de méfiance et d'instabilité et où les limites de la sécurité ont été dépassées au détriment du fragile climat de détente qui y règne.

M. Ramos Bustos (Honduras)

A la suite de cette situation, le Gouvernement du Honduras, depuis 1983, n'a cessé de lancer des appels à la conclusion d'un accord régional de paix assortie d'un examen sérieux et approfondi de la question du désarmement.

Depuis lors, le Gouvernement hondurien s'est toujours fixé pour ligne de conduite dans sa politique extérieure, au sein du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui, d'analyser à fond cette question de manière à parvenir à des accords en matière de sécurité permettant de mettre un frein à la course aux armements dans la région, accords portant non seulement sur la limitation des armements, mais aussi sur la réduction des effectifs militaires au niveau strictement nécessaire pour défendre la souveraineté et l'intégrité territoriale et pour maintenir l'ordre public. Nous estimons que ces accords doivent faire l'objet de mesures efficaces de contrôle et de vérification internationale, ce qui constitue une étape indispensable dans le processus d'établissement de la paix.

C'est pourquoi nous notons avec satisfaction que, parmi les initiatives prises à Guatemala par les représentants de l'Amérique latine pour établir une paix stable et durable dans la région - qui ont reçu l'appui unanime de la communauté internationale - on a retenu celle, proposée par le Honduras, visant à procéder à des négociations en matière de sécurité sous la direction active du Groupe de Contadora. En attendant, mon gouvernement reste tout à fait disposé à oeuvrer en vue d'un accord qui garantisse la paix, la démocratie, la sécurité et le développement en Amérique centrale.

Enfin, nous nous félicitons de la création du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine, certains que les activités de ce centre viendront renforcer l'impulsion déjà donnée par nos Etats à ces efforts en créant une atmosphère favorable à la paix et à la sécurité dans la région.

M. VAN SCHAIK (Pays-Bas) (interprétation de l'anglais) : Je me propose de parler d'un projet de résolution concernant le point 66 b) concernant le rapport de la Conférence du désarmement. Au nom des auteurs - Australie, Belgique, Canada, Danemark, France, République fédérale d'Allemagne, Islande, Italie, Japon, Norvège, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et ma propre délégation - je voudrais présenter le projet de résolution A/C.1/42/L.61 sur le rapport de la Conférence du désarmement. Les délégations qui se sont portées coauteurs de ce projet de résolution sont animées par le désir de voir le texte

M. Van Schaik (Pays-Bas)

adopté par consensus. A notre avis, il est très important que le travail de la Conférence soit ainsi reconnu par l'Assemblée générale.

Les auteurs n'ont pas l'intention d'exprimer une opinion sur le travail entrepris ou de l'évaluer. Dans d'autres projets de résolution et notamment dans les projets séparés portant sur les différents sujets examinés par la Conférence du désarmement, les pays ont la possibilité de formuler des recommandations sur la politique à poursuivre et sur l'orientation à conférer aux travaux. Le présent projet de résolution ne cherche qu'à traduire la situation actuelle, à confirmer que les discussions et les négociations sont parvenues au point indiqué par le rapport.

Un travail considérable, intense et constructif a été effectué à la Conférence du désarmement. Ce travail trouve son expression dans ce rapport, qui résume également les divergences de vues et qui est rédigé en termes bien pesés sur lesquels on est parvenu à un accord à Genève. De l'avis des auteurs, la Conférence mérite que son rapport obtienne le consensus à l'Assemblée, de même qu'il avait bénéficié du consensus de 40 Etats Membres il y a deux mois à Genève.

Nous sommes favorables à toute suggestion de nature procédurale susceptible d'améliorer le texte et répondant à cet objectif. Nous prions toutes les délégations de nous aider à dissiper toute impression éventuelle de positions conflictuelles entre Genève et New York, d'un clivage entre ce qui a été arrêté à Genève et ce qui sera ultérieurement recommandé ici à l'Assemblée. Nous sommes convaincus qu'un tel résultat ne sera possible qu'en obtenant le consensus sur une résolution de nature procédurale telle que celle-ci.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (interprétation de l'espagnol) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/C.1/42/L.52, relatif au point 48 de l'ordre du jour, intitulé "Application de la résolution 41/45 de l'Assemblée générale relative à la signature et à la ratification du Protocole additionnel I au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco)".

Ce projet est parrainé par les délégations des pays suivants : Bahamas, Bolivie, Costa Rica, El Salvador, Equateur, Guatemala, Haïti, Nicaragua, Panama, Paraguay, République dominicaine, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Venezuela et Mexique. Le premier paragraphe du préambule contient une liste impressionnante des résolutions approuvées par l'Assemblée, relatives à la signature et la ratification du Protocole additionnel I au Traité visant l'interdiction des armes

M. García Robles (Mexique)

nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco), étant donné que ce n'est pas une pure coïncidence que nous célébrions cette année le vingtième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité de Tlatelolco.

Le deuxième paragraphe du préambule signale le fait que, dans la zone d'application du Traité, auquel 23 Etats souverains sont déjà parties, il y a certains territoires qui, sans être des entités politiques souveraines, sont néanmoins à même de bénéficier des avantages découlant du Traité grâce à son Protocole additionnel I, auquel les quatre Etats qui sont internationalement responsables de jure ou de facto de ces territoires peuvent devenir parties. Le projet de résolution ajoute "qu'il est injuste que les populations de certains de ces territoires soient privées de ces avantages sans avoir la possibilité d'exprimer leur opinion à ce sujet".

Le projet de résolution rappelle également que trois des Etats auxquels le Protocole additionnel I est ouvert - le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Royaume des Pays-Bas et les Etats-Unis d'Amérique - sont devenus parties audit Protocole en 1969, 1971 et 1981 respectivement.

M. García Robles (Mexique)

Le projet de résolution se termine par un dispositif composé de trois paragraphes, dans le dernier desquels il est demandé, comme de coutume en pareil cas, que cette question soit incluse à l'ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale. Dans les deux paragraphes précédents, qui reflètent fidèlement les sentiments de l'Amérique latine, il est dit que l'Assemblée générale :

"Déploire que la signature du Protocole additionnel I par la France, qui a eu lieu le 2 mars 1979, n'ait pas encore été suivie de la ratification correspondante, malgré le temps écoulé depuis lors et les demandes pressantes de l'Assemblée générale; et

Prie une fois de plus instamment la France de ne pas différer davantage cette ratification qui lui a été si souvent demandée et qui semble d'autant plus souhaitable que, des quatre Etats auxquels le Protocole est ouvert, la France est le seul qui ne soit pas encore partie".

Pour conclure cette intervention, il me semble opportun, en guise d'épilogue, de rappeler certains points suivants qu'il convient de ne pas perdre de vue en l'occurrence.

Nous célébrons cette année le vingtième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité de Tlatelolco et de ses deux Protocoles additionnels. Vingt-cinq Etats sont déjà parties à ce traité. Comme on sait, le Protocole additionnel II est entré en vigueur pour les cinq Etats dotés d'armes nucléaires auxquels il est ouvert. Le Protocole additionnel I, comme le précise le quatrième alinéa du préambule du projet de résolution que je présente, est déjà en vigueur pour trois des quatre Etats auxquels il est ouvert. La France est le seul de ces Etats à n'être pas encore devenu partie à cet instrument, bien qu'elle ait signé le document le 2 mars 1979, c'est-à-dire il y a plus de huit ans. Comme l'a déclaré à plusieurs reprises l'Organisation des Nations Unies, il serait injuste que les populations des territoires situés dans la zone d'application du Traité de Tlatelolco soient privées, "sans avoir eu la possibilité d'exprimer leur opinion à ce sujet", des avantages qui découlent du Traité, grâce à son Protocole additionnel I, Traité aux termes duquel les Etats, auxquels le Protocole additionnel I est ouvert, sont "internationalement responsables de jure ou de facto de ces territoires".

Le PRESIDENT : Plusieurs délégués ont demandé à prendre la parole dans l'exercice du droit de réponse. Je rappelle aux membres de la Commission que nous avons arrêté ensemble une procédure à ce sujet.

M. MASHHADI-GHAHVEHCHI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : A la suite de l'utilisation contre mon pays d'expressions comme "abus du règlement intérieur" et "se servir de la Commission du désarmement à des fins de propagande", je tiens à faire quelques observations.

En réalité, nous vivons aujourd'hui dans un monde de paradoxes. Dans son intervention, le représentant de l'Iraq a invité la Commission du désarmement à modifier son règlement intérieur de façon que son pays puisse prendre part aux travaux de la Conférence. Il ne peut y avoir deux poids deux mesures. Lorsque nous avons présenté notre projet de résolution sur les armes chimiques à la réunion des pays non alignés la semaine dernière, afin qu'il soit soumis à la Commission en tant que résolution du Mouvement des non-alignés, chose ironique, une seule délégation, qui se trouve être celle qui s'est opposée à grands cris au règlement intérieur, a manipulé tant qu'elle a pu pour empêcher le Mouvement des pays non alignés d'adopter ce texte.

Je ne sais vraiment pas comment la délégation iraquienne peut justifier sa double approche du consensus. Si elle a tellement envie d'assister aux débats de la Conférence du désarmement, c'est peut-être pour enseigner à ses membres la façon d'utiliser les armes chimiques sans le moindre remords.

M. Al-KETAL (Iraq) (interprétation de l'arabe) : Je suis vraiment surpris que le représentant de l'Iran ait supposé que ma déclaration de ce matin s'adressait à lui plus particulièrement, alors que je n'ai mentionné aucun Etat nommément. De plus, ma déclaration était formulée en termes très généraux.

Je suis également surpris par son allusion au projet de résolution iranien relatif aux armes chimiques ainsi qu'à son affirmation selon laquelle l'Iran avait soumis ce projet au Mouvement des pays non alignés et l'Iraq avait été le seul Etat à avoir empêché l'adoption unanime du projet de résolution iranien. Les Etats non alignés, présents dans cette salle, savent très bien que rien de ce genre ne s'est passé et que nous n'étions pas présents à cette réunion.

En outre, nous savons bien qu'un grand nombre de pays non alignés ne soutiennent pas du tout ce projet de résolution qui ne traduit pas un désir sincère de voir interdire les armes chimiques dont l'Iran se sert dans la guerre actuelle. Il s'agit du choix sélectif d'un élément et d'un aspect seulement d'une question

M. Al-Ketal (Iraq)

plus vaste qui est la guerre que l'Iran perpétue. L'insistance de l'Iran à perpétuer la guerre, son refus d'accepter le mandat du Conseil de sécurité pour résoudre les différends internationaux sont au coeur du problème.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le PRESIDENT : Avec ces droits de réponse, la Commission a terminé la deuxième phase de ses travaux consacrés aux déclarations sur les points spécifiques de l'ordre du jour relatifs au désarmement, ainsi qu'à la poursuite du débat général.

Conformément à son programme de travail et à son calendrier, la Commission abordera, demain mercredi 4 novembre, la troisième phase de ses travaux, c'est-à-dire l'examen et la prise de décisions sur les projets de résolution portant sur les points de l'ordre du jour consacrés au désarmement.

Sur la base des consultations que j'ai eues avec d'autres membres de la Commission ainsi qu'avec les délégations et des groupes de délégations, je vais exposer brièvement les grandes lignes de la prochaine phase de nos travaux, en particulier pour les trois prochains jours de cette semaine.

Le Président

Les réunions de la Commission prévues pour le mercredi 4 et le vendredi 6 novembre porteront sur l'introduction et la discussion des projets de résolution sur le désarmement.

Dans ce contexte, et maintenant que la Commission a conclu la deuxième phase de ses travaux, j'appelle instamment les représentants qui désirent présenter des projets de résolution ou formuler des observations sur ces projets d'inscrire leur nom sur la liste des orateurs aussitôt que possible.

Compte tenu du grand nombre de projets de résolution qui ont été déposés, il serait souhaitable de réserver une partie de notre temps pour des consultations.

Je propose par conséquent qu'aucune séance de la Commission n'ait lieu le jeudi 5 novembre, pour permettre aux délégations de procéder aux consultations nécessaires et d'obtenir d'éventuelles instructions de leurs capitales respectives.

A partir du lundi 9 novembre, la Commission prendra des décisions sur les projets de résolution sur les divers points de l'ordre du jour.

Comme je l'ai indiqué hier, j'ai l'intention de communiquer demain aux membres de la Commission un document contenant la suggestion du Président concernant le programme rassemblant, entre autres, différents groupes de points de l'ordre du jour sur la base desquels la Commission prendra des décisions sur les projets de résolution et de décision.

Je voudrais demander aux membres de la Commission s'ils ont quelque objection aux propositions que je viens de formuler. Comme il n'y en a pas, je considère qu'elles sont acceptées.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17 h 35.